

VOTRE SORTIE

Elle est décidée en concertation avec vous et le psychiatre.

Au moment de votre sortie, n'oubliez pas :

- votre courrier de liaison à remettre à votre médecin traitant,
- votre bulletin de situation si besoin,
- vos effets personnels.



Le questionnaire de satisfaction

Nous vous demandons de prendre connaissance et de remplir le questionnaire de satisfaction.

Celui-ci vous a été délivré avec le livret d'accueil lors de votre admission, vos réponses nous permettent d'améliorer la qualité des soins dispensés dans le service.

Un QR Code est également affiché au sein du service.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe du CRD.TADA

MODALITE D'ADMISSION

Admission directe sur demande écrite des :

- Psychiatres libéraux
- Médecins traitants
- Urgences psychiatriques
- Psychiatres des Centres Médicaux Psychologiques
- Services Hospitaliers

Le formulaire d'admission est à demander au secrétariat.



Secrétariat ouvert :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 16h45

Tél : 05.53.77.67.02

Mail : admissions.crd@ch-candelie.fr

Centre de Référence Départemental

pour Troubles Anxio-Dépressifs aigus

Docteur Catherine MACORIG,
Psychiatre
Responsable du centre

Bonjour,

Ce passeport a pour but de faciliter votre séjour en apportant un certain nombre de renseignements utiles.

Une équipe pluri professionnelle vous accueille et vous accompagne tout au long de votre hospitalisation.



VOTRE SEJOUR

Le Centre de soins pour anxio-dépressifs est destiné à accueillir des patients qui présentent une problématique anxio-dépressive et ainsi identifier des troubles réactionnels, des troubles de l'humeur, des troubles anxieux et aussi des troubles de personnalité.

Les patients qui intègrent le Centre sont volontaires pour les soins (durée minimale de 8 jours) et n'ont pas d'altération majeure de leur jugement, leur insertion sociale est satisfaisante mais peut-être légèrement altérée du fait des troubles, l'autonomie est respectée et ils restent garant de leurs effets personnels.

Durant son séjour, le patient pourra bénéficier d'activités thérapeutiques sur prescription médicale.

Des démarches orientées de solutions ou de résolution de problèmes peuvent être développées si le patient prépare son retour au domicile, ceci afin de lui permettre d'affronter à nouveau le quotidien, ses problématiques et ses difficultés

Le service est habilité à recevoir des personnes uniquement en Soins Libres (SL).

Le Centre de Référence Départemental comprend une capacité de 11 lits.



LES PERMISSIONS

Des permissions de sortie de courte durée sont possibles les samedis/dimanches dans le cadre de votre projet de sortie.

LES VISITES



Elles sont autorisées de 14h30 à 18h30, 7/7

Les visites des jeunes enfants sont déconseillées, sans en avoir parlé au préalable avec le personnel soignant.

Les visiteurs ne doivent amener de provisions et denrées périssables que pour la consommation ponctuelle c'est-à-dire pendant les visites.

LES SOINS

Vous êtes pris en soin par une équipe pluri professionnelle :



Psychiatre, Infirmiers, Aides-Soignants, Agents des Services Hospitaliers, Psychologue, Assistante

Sociale.

Les soins ne se limitent pas à une prise de médicaments mais s'articulent autour d'entretiens (médicaux, Infirmiers, Psychologues), d'activités thérapeutiques en prise en charge individuelle ou en groupe.

A l'entrée, vous serez accueilli par un soignant qui vous présentera le service, son organisation et vous aidera à vous installer en chambre.

Il vous demandera également de remplir plusieurs formulaires (personne de confiance, directives anticipées) et vous remettra un bracelet d'identification qui doit être porté au sein de l'hôpital.

Vous serez reçu par un psychiatre qui déterminera avec vous et l'équipe soignante les objectifs de soins de votre séjour.

LES REPAS

Ils sont pris en salle commune au rez de chaussée.



Petit déjeuner : 8h/8h30

Déjeuner : 12h/12h45

Diner : 19h/19h45

Si vous devez suivre un régime, conformément aux prescriptions médicales, un menu spécialement adapté à votre santé vous sera proposé par la diététicienne.

LE TELEPHONE

Numéro de l'unité : 05.53.77.67.11

L'usage du téléphone portable est autorisé sauf contre-indication médicale. Il est rendu tous les jours à 21h30 à l'équipe et récupéré par le patient le lendemain à 8h

VOS DROITS ET DEVOIRS

Vous pouvez en prendre connaissance sur les affiches dans le service (charte du patient hospitalisé).

VOTRE ARGENT/OBJETS DE VALEUR

Evitez de les garder avec vous.

Il est préférable de tout remettre à votre famille ou à votre personne de confiance.

Il existe cependant une procédure qui permet de déposer l'argent au régisseur.

En l'absence de cette formalité, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Soyez vigilant avec vos effets personnels.

Les objets personnels particuliers tels que rasoir, paire de ciseaux, flacons en verre, médicaments personnels seront conservés dans un casier à votre nom.